

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme **ARDOUIN Aimée** portant pouvoirs de Mesdames **BEAUMONT Patricia** et **BREQUE Claudie**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme **PIQUEMAL Sophie** et **M. PAIN Cédric**, Mme **DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de **M. DELUGA François** et **GILLE Herve**, **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de Mme **TAPIN Maylis** et **M. CARRERE Paul**, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoirs de **M. DECLERCQ Cyrille** et Mme **MESPLES Olga**, **M. SARTRE Philippe** (arrivée à 19h04) , **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme **WEBER Sophie** et **M. COUTIERE Dominique**.

Absents excusés (pouvoirs): Mme **BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme **ARDOUIN Aimée**, Mme **BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à Mme **ARDOUIN Aimée**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme **DESMOULIN Karine**, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme **DESMOULIN Karine**, Mme **MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, Mme **PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, Mme **TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**, Mme **WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**.

Absents : **M. BACHÉ Alain** (excusé), **M. BAUDE Vital**, **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. BOUFFIN Yann** (excusé), **M. DURRIEU Michel**, **M. FORET Thierry**, **M. GLEYZE Jean-Luc** (excusé), **M. LAGRAVE Renaud**, Mme **LARRUE Marie**, **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. LANUSSE Denis** (excusé), Mme **LE YONDRE Nathalie**, Mme **MARIE Lucie** (excusée), **M. MARTINEZ Manuel**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. SAINTORENS Denis**, **M. TAUZIN Amaud** , Mme **TOSTAIN Emmanuelle**, Mme **VALIORGUE Magali** (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	48
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	48
Total présents et pouvoirs	20	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ENERGIE - CLIMAT

**Etude sur la vulnérabilité du territoire
au changement climatique**

La Charte 2014-2026 s’est donnée pour objectif et mesure d’améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et d’assurer la cohérence des politiques d’adaptation à l’échelle du territoire. En 2018, le territoire a été labellisé TEPCV en réaffirmant cet objectif et en incluant la nécessité d’estimer les effets du changement climatique sur les milieux naturels. De plus, les catastrophiques incendies de l’été 2022 et les inondations de l’hiver 2023 ont rappelé la vulnérabilité aux risques pouvant être aggravée par le changement climatique. Ainsi, afin de permettre à notre territoire de pouvoir s’adapter au changement climatique, il est nécessaire d’essayer d’estimer les effets de ce dernier et établir une stratégie globale d’adaptation par la réalisation d’un diagnostic de vulnérabilité au CC.

Dans un premier temps, il s’agira de repositionner la situation climatique du Parc dans le contexte du changement climatique à l’échelle régionale (Rapport Acclimaterra). Le diagnostic

devra ensuite déterminer les principales vulnérabilités du territoire au changement climatique à horizon 2050 dans l'ensemble des composantes du territoire (la forêt, l'agriculture, les milieux naturels, le paysage, le bâti, mais aussi sur le tourisme, l'activité économique, les transports...).

Puis il s'agira d'identifier les principales évolutions (grandes tendances), les principaux changements, les risques et leurs déterminants (saisonnalité, intensité, fréquence), les conséquences pour la biodiversité du territoire, en développant plus en détails l'analyse des domaines les plus impactés, ainsi que les principales conséquences pour la population du territoire : habitat (inconfort thermique en été, crues éclairs en hiver), urbanisme, forêt, agriculture (approvisionnement et autonomie alimentaire), tourisme, déplacements (vulnérabilité due à la dépendance modale et énergétique, etc...), infrastructures et réseaux (augmentation des phénomènes extrêmes...).

Puis, l'étude proposera un exercice prospectif autour de 2 scénarii qui lui apparaitront les plus pertinents à considérer. Ce pourrait être par exemple un scénario tendanciel et un autre de maintenir le réchauffement climatique à moins de 2°C (1,9°C en 2100). Ces scénarii devront être partagés avec les acteurs clefs du territoire pour identifier les besoins locaux d'adaptation, notamment sur les filières agricoles et touristiques en priorité.

Enfin, le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique dressera en conclusion une hiérarchisation des enjeux pour le territoire et une liste de propositions d'adaptation du territoire (et de ses activités) aux effets du changement climatique.

Plan de financement prévisionnel (TTC) :	15 000 €
DREAL	10 000 €
Parc naturel régional :	5 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRÉSIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 3/7/2024